

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Versailles



**Jenny
GRAND'ESNON**
Présidente du tribunal
administratif de Versailles

“

L'année 2023 a été marquée par une hausse de presque 13 % du nombre d'affaires enregistrées (10 472) et un nombre important de jugements rendus (10 184). Grâce à l'engagement de l'ensemble de la juridiction, le délai moyen de jugement a été réduit de 27 jours, passant ainsi à 7 mois et 16 jours. Deux types de contentieux ont enregistré une hausse particulièrement élevée : les référés urgents (+ 60 %) et le contentieux du droit des étrangers (+ 28 %), lequel a ainsi représenté presque 50 % des requêtes enregistrées.



Comme les années précédentes, l'importance accordée à la médiation reste l'une des spécificités fortes du tribunal avec 103 médiations engagées et 112 médiations terminées, lesquelles ont abouti à un accord dans 44 % des cas. Cette réussite est le résultat d'un très fort investissement et d'une belle dose de créativité de nos agents de greffe et magistrats qui œuvrent de concert pour faire découvrir aux parties cette voie différente de règlement des conflits.



Effectifs de la juridiction :

93
personnes dont :

38
magistrats

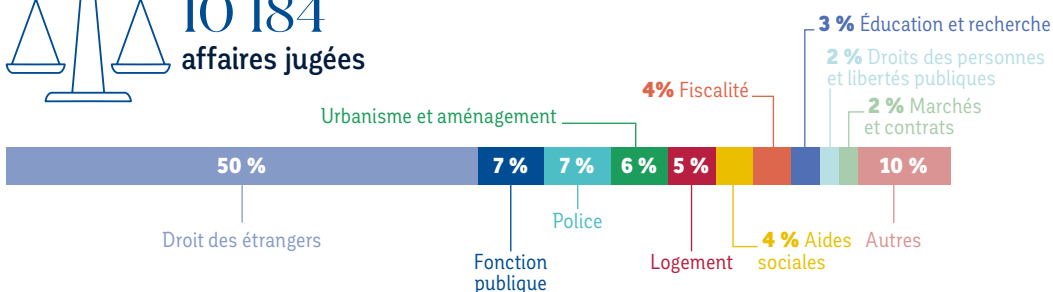
55
agents de greffe
et aides à la décision

Enfin, le tribunal s'attache à répondre aux défis de notre société. Dans un contexte de crise du logement, le respect des délais de jugement pour les permis de construire collectifs constitue une autre pierre angulaire de l'action du tribunal : le délai de jugement de 7 mois et 16 jours atteint en 2023 se situe ainsi bien en deçà du délai maximal de 10 mois imparti par la loi. Dans un contexte de défiance face aux institutions, le tribunal continue à promouvoir le parcours citoyen mis en place au bénéfice de collégiens de REP+ à Trappes.

2023 en chiffres



10 184
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 481

affaires jugées en urgence (référés)

+60 % par rapport à 2022



7 mois et 16 jours

de délai moyen de jugement

-27 jours par rapport à 2022

77,1 %

des recours déposés par téléprocédure



36,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,7 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



103

médiations engagées

44 % de taux de réussite